Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

Le masque n’est plus obligatoire dans les rues de Vaucluse



La première étape de l’allègement des restrictions sanitaires entre en vigueur ce mercredi 2 février. Conformément aux annonces du Premier ministre le 20 janvier dernier, le préfet de Vaucluse a supprimé l’obligation du port du masque en extérieur sur la voie publique, tels que les centres-villes ou les marchés. En décembre dernier, 15 communes étaient concernées par le port du masque obligatoire à l’extérieur.

Le port du masque reste toutefois obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP), tels que les restaurants, les stades, débits de boissons, transports publics, administrations, cinémas et

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

commerces. En Vaucluse, le taux d’incidence est de 3493 pour 100 000 habitants, pour une moyenne nationale de 3553. Le variant Omicron représente 94% des cas et est largement majoritaire à l’hôpital.

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !